



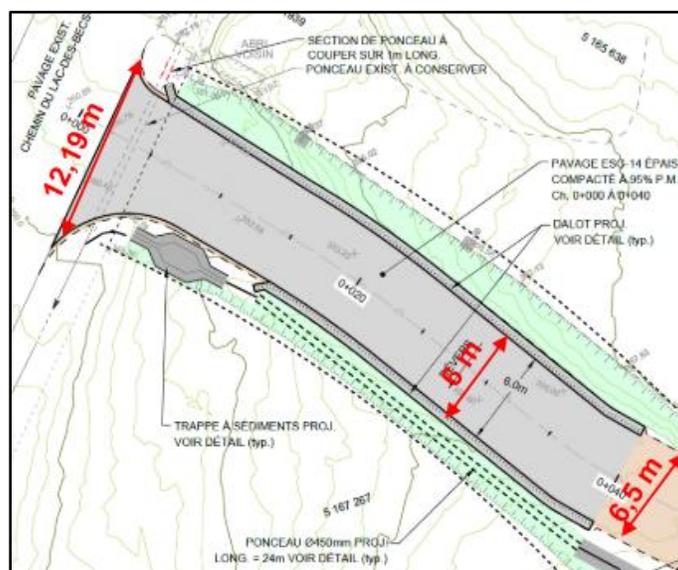
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi le 20 mai 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 6 507 125, chemin du Lac-des-Becs-Scies ouest

L'objet est d'autoriser :

- une largeur frontale minimale de 12,19 m alors que le *Règlement de zonage* prescrit une largeur frontale minimale de 20 m;
- une allée d'accès d'une largeur de 6 m de surface de roulement alors que le *Règlement* prescrit une largeur minimale de 6,5 m de surface de roulement;
- une pente descendante de 5 % sur les trois premiers mètres de l'allée véhiculaire principale alors que le *Règlement* prescrit une pente descendante de 2 % sur les trois premiers mètres de l'allée;
- des talus d'une hauteur de 3 m alors que le *Règlement* prescrit une hauteur maximum de 2 m;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 28 avril 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA